

28 fév 2014 -19:30

Appartient à Conseil des ministres du 28 février 2014

Contrôle des institutions de retraite professionnelle

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement relatif à l'attribution du contrôle des institutions de retraite professionnelle à l'Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA).

L'arrêté royal du 3 mars 2011 mettant en oeuvre l'évolution des structures de contrôle du secteur financier prévoyait le transfert éventuel du contrôle des institutions de retraite professionnelle (IRP) de la FSMA à la Banque nationale de Belgique (BNB). Comme le contrôle sur les IRP et le contrôle social sur les pensions complémentaires sont étroitement liés, il a été décidé de confier les deux domaines de contrôle à la même autorité de contrôle. Le Conseil des ministres répond ainsi à la préoccupation exprimée à plusieurs reprises par l'Association belge des institutions de pension (ABIP).

Projet de loi portant insertion du Livre VII « Services de paiement et de crédit » dans le Code de droit économique, portant insertion des définitions propres au Livre VII et des peines relatives aux infractions au Livre VII, dans les Livres I et XV du Code de droit économique, et portant diverses autres dispositions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<http://www.economie.fgov.be>